



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 novembre 2011 (30.11)
(OR. en)**

17584/11

**FIN 971
AGRI 815
AGRIFIN 127**

NOTE POINT "I/A"

du: Groupe "Questions agrofinancières" (AGRIFIN)
en date du : 23 novembre 2011
au: Comité des représentants permanents (1^{ère} partie) / Conseil

Objet: Rapport spécial n° 5/2011 de la Cour des comptes européenne intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière"
- *Adoption de conclusions du Conseil*

1. Lors de sa réunion du 8 septembre 2011, le groupe "Questions agrofinancières" (AGRIFIN) a examiné le rapport spécial n° 5/2011 de la Cour des comptes européenne intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière" (document 12393/11).
2. Lors de sa réunion du 23 novembre 2011, le groupe "Questions agrofinancières" a dégagé un accord sur un projet de conclusions du Conseil concernant le rapport susvisé (document 16860/11).
3. Conformément aux conclusions visant l'amélioration de l'examen de rapports spéciaux établis par la Cour des comptes, adoptées par le Conseil le 8 mai 2000, le groupe "Questions agrofinancières" invite le Comité des représentants permanents à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, le projet de conclusions du Conseil figurant à l'annexe de la présente note.

PROJET DE CONCLUSIONS DU CONSEIL

**sur le rapport spécial n° 5/2011 de la Cour des comptes européenne
intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer
la bonne gestion financière"**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

- (1) SE FÉLICITE du rapport spécial n° 5/2011 de la Cour des comptes européenne intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière"
- (2) PREND NOTE des recommandations figurant dans le rapport mais SOULIGNE que, dans son travail d'audit effectué en 2009 et 2010, la Cour n'a examiné de manière plus approfondie que la situation dans certains États membres;
- (3) RAPPELLE que, le 12 octobre 2011, la Commission a adopté une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune ¹, qui est actuellement à l'examen au sein du Conseil et dans les instances préparatoires du Conseil.

¹ Doc. 15396/11 + REV 1 (en, fr, de).